

## **SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT » COMPTE RENDU**

**Séance du Comité syndical du 4 avril 2018**

1

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'OISE**

Date de la convocation

**26 mars 2018**

### **ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL**

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2017**
- 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 14 FEVRIER 2018**
- 3. RAPPORT D'ACTIVITES 2017**
- 4. AVENANT 5 – CONVENTION DSP OISE NUMERIQUE : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU APRES DEPLOIEMENT**
- 5. AVENANT 13 – CONVENTION DSP TELOISE : MODIFICATION CATALOGUE DE SERVICES**
- 6. CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OISE THD DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE NUMERIQUE (FSN2) AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)**
- 7. QUESTIONS DIVERSES**

**Présents avec voix délibérative (s) :**

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Patrice FONTAINE et Charles LOCQUET.

**MEMBRES DE DROIT :**

**COMMUNES :**

Françoise COPPE (BLACOURT), Eric LE COLLOËC (BOURY-EN-VEXIN), Bruno FORTIER (CREPY-EN-VALOIS), Michel SPEMENT (CREPY-EN-VALOIS), Yves BERENGER (CUIGY-EN-BRAY), Laura HAVARD (DUVY), Daniel FABRY (ESPAUBOURG), Alain MAGNOUX (LA CHAPELLE-AUX-POTS), Jean-Pierre BLANCFENE (LA CHAPELLE-AUX-POTS), Michel ISAMBART (LABOSSE), Philippe RENARD (LALANDELLE), Alain POITEVIN (MAREUIL SUR OURCQ), France VERMEULEN (ONS-EN-BRAY), Michel DUPONT (ROSOY-EN-MULTIEN), Pascal THIERY (ROSOY-EN-MULTIEN), Franck CHARBONNIER (SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS), Thérèse CLABAUT (SERY-MAGNEVAL), Philippe PIAU (VARINFROY), Claude MAILLARD (VILLERS-SAINT-BARTHELEMY) et Philippe VINCHENT (VILLERS-SAINT-BARTHELEMY).

**AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE :**

Alain DRICOURT (BETHISY-SAINT-MARTIN) et Jean-Pierre DESMOULINS (SAINTINES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Guillaume LEGRAND (ACHY), Edwige HAUDIQUERT (BAZANCOURT), Etienne CAUX (BROMBOS), Joël BERNARDIN (GREMEVILLERS), Evelyne PAUCHET (GREZ), Claude CIRET (HETOMESNIL), Christine ORTEGAT (LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL), Thierry GILLES (LA NEUVILLE-VAULT), Sylvie VAN OVERBEKE (LANNOY-CUILLERE), Pascal DELAFONTAINE (MARTINCOURT), Philippe VAN OOTEGHEM (MOLIENS), Gérard DEVAMBEZ (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Lionel BOUCHART (SARNOIS), Christophe DEWACHTER (SENANTES) et Philippe FOURNOT (VILLERS-SUR-BONNIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Jean-Louis LUCAS (BAILLEUL-LE-SOC), Michel FLOURY (GRANDFRESNOY) et Daniel HIBERTY (HOUDANCOURT).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE :**

Didier BRICHE (GOUVIEUX) et Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Dominique DUFRESNES (ANSAUVILLERS), Alain ROUSSELLE (AUCHY-LA-MONTAGNE), Bernard PELOU (BACOUËL), Nicole CORDIER (BONNEUIL-LES-EAUX), Danielle GALLOPIN (BONVILLERS), Francis MENU (BUCAMPS), Sylvain LE HEURT (BUCAMPS), Didier CORNET (FONTAINE-BONNELEAU), Hubert VANYSACKER (FRANCASTEL), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Mathieu BOUREUX (LE GALLET), Jean-Yves GOSSET (LE MESNIL-SAINT-FIRMIN), Marie-Blanche BETANCOURT (LE MESNIL-SAINT-FIRMIN), Erick MULLOT (LUCHY), Patrick GUIBON (MONTREUIL-SUR-BRECHE), Jean-Marie BERLY (OURSSEL-MAISON) et Jean-Pierre LAFFINEUR (PUITS-LA-VALLEE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :**

Bernard CORLAY (MONCEAUX), Philippe FIAULT (PONT-SAINTE-MAXENCE), Jean-Paul DREVILLE (SACY-LE-GRAND) et Robert LAHAYE (VERNEUIL-EN-HALATTE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :**

Valéry BEAUVISAGE (BEAUMONT-LES-NONAINS), Christiane VIGNOLI (FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL), Michel JANTOLEK (IVRY-LE-TEMPLE), Patrick BOULANT (LA DRENNE), Hugues DE LEON (MERU) et Laurent BILLARD (VILLENEUVE-LES-SABLONS).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Fabien METROT (LAMECOURT) et Mathieu BARBERY (NEUILLY-SOUS-CLERMONT) .

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :**

Yves NEMBRINI (LIANCOURT).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Guy GRIMAL (CRAPEAUMESNIL), Elisabeth DUMONT (CUVILLY), Jean-Claude GOUT (FRESNIERES) et Jean-Pierre VRANCKEN (MONCHY-HUMIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

David BANTIGNY (FLAVY-LE-MELDEUX).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Marie Josée SIMON (AVRECHY), Philippe FARCE (CUIGNIERES), Joël DUMONT (FOURNIVAL), Hervé PAUCELLIER (LE PLESSIER-SUR-BULLES) et Frans DESMEDT (SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Georges LAUDE (ENENCOURT-LE-SEC), Francis PAULIAN (FLEURY) , Patrick MARIAUD (JAMERICOURT), Patrick LECLERC (LA HOUSOYE) , Pierre de CHEZELLES (LIERVILLE), Serge STEINMAYER (LOCONVILLE), Déborah HAMIER (THIBIVILLERS) et Laurent DESMELIERS (VILLERS-SUR-TRIE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :**

Patrice CORNU (MONTEPILLOY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Jean-Jacques DUMORTIER (BORAN-SUR-OISE), Josiane VANBERSEL (CAUVIGNY), Jean-Yves FRANC (CROUY-EN-THELLE), Geneviève ALLAIN (ERCUIS), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Michel LE TALLEC (LE COUDRAY-SUR-THELLE), Robert JOYOT (PONCHON) , Joseph KARST (PUISEUX-LE-HAUBERGER) et Dominique DUBAIL (PUISEUX-LE-HAUBERGER).

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

Olivier TABOUREUX (AUNEUIL/TROUSSURES), Marie-Claude DEVILLERS (LAFRAYE) et Henry ANDERSEN (REMERANGLES).

**Membres associés avec voix consultative :**

ADICO : Jean-Pierre LEMAISTRE.

SE60 : Eric GUERIN

UTC : Harry CLAISSE

### **Représentés : (pouvoirs)**

#### **DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental donne pouvoir à Charles LOCQUET, Président du SMOTHD.

Jérôme BASCHER, Conseiller départemental - Sénateur donne pouvoir à Nicole CORDIER, déléguée titulaire de la commune de BONNEUIL-LES-EAUX.

#### **Membres associés avec voix consultative :**

Philippe ENJOLRAS, Président du CCIO de l'Oise donne pouvoir à Eric GUERIN, Président de SE60.

Eric DE VALROGER, Président du SDIS donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE, Président de l'ADICO.

#### **COMMUNES :**

Patrick LAMOUREUX délégué suppléant de la commune de AUGER-SAINT-VINCENT donne pouvoir à Bruno FORTIER délégué titulaire de la commune de CREPY-EN-VALOIS.

Michel FROMENT délégué titulaire de la commune de BETHANCOURT-EN-VALOIS donne pouvoir à Bruno FORTIER délégué titulaire de la commune de CREPY-EN-VALOIS.

Annie GENERMONT déléguée titulaire de la commune de CHEVINCOURT donne pouvoir à Jean-Pierre VANCKEN délégué titulaire de la commune de MONCHY-HUMIERES.

Pascal FAYOLLE délégué titulaire de la commune de CREPY-EN-VALOIS donne pouvoir à Laura HAVARD déléguée titulaire de la commune de DUVY.

Yvette VALUN déléguée titulaire de la commune de EMEVILLE donne pouvoir à Michel DUPONT délégué titulaire de la commune de ROSOY-EN-MULTIEN.

Dominique PASTOT délégué titulaire de la commune de MACHEMONT donne pouvoir à Philippe FARCE délégué titulaire de la commune de CUIGNIERES.

Frédéric TANGUY délégué titulaire de la commune de MAYSEL donne pouvoir à Charles LOCQUET, Président du SMOTHD.

Jean-Guy LETOFFE délégué titulaire de la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT donne pouvoir à Marie-Josée SIMON déléguée titulaire de la commune de AVRECHY.

Henri BABIAUD délégué titulaire de la commune de ROCQUEMONT donne pouvoir à Laura HAVARD déléguée titulaire de la commune de DUVY.

Valérie MERON déléguée titulaire de la commune de ROUVILLE donne pouvoir à Alain POITEVIN délégué titulaire de la commune de MAREUIL-SUR-OURCQ.

François PHILIPON délégué titulaire de la commune de RUSSY-BEMONT donne pouvoir à Alain POITEVIN délégué titulaire de la commune de MAREUIL-SUR-OURCQ.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Guy MASSON délégué titulaire de la commune de BEAUDEDUIT donne pouvoir à Nicole CORDIER, déléguée titulaire de la commune de BONNEUIL-LES-EAUX.

Béatrice BELLARD déléguée titulaire de la commune de ESCAMES donne pouvoir à Guillaume LEGRAND délégué titulaire de la commune de ACHY.

Laurent INGLARD délégué titulaire de la commune de HAUCOURT donne pouvoir à Guillaume LEGRAND délégué titulaire de la commune de ACHY.

Pierre DES COURTILS délégué titulaire de la commune de LOUEUSE donne pouvoir à Edwige HAUDIQUERT déléguée titulaire de la commune de BAZANCOURT.

Denis BAILLY délégué titulaire de la commune de SAINT-DENISCOURT donne pouvoir à Etienne CAUX délégué titulaire de la commune de BROMBOS.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Hervé COSME délégué titulaire de la commune de CHEVRIERES donne pouvoir à Michel FLOURY délégué suppléant de la commune de GRANDFRESNOY.

Charles POUPLIN délégué titulaire de la commune de ESTREES-SAINT-DENIS donne pouvoir à Michel FLOURY délégué suppléant de la commune de GRANDFRESNOY.

Sophie MERCIER déléguée titulaire de la commune de REMY donne pouvoir à Daniel HIBERTY délégué titulaire de la commune de HOUDANCOURT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Jean CAUWEL délégué suppléant de la commune de BRETEUIL donne pouvoir à Frans DESMEDT délégué titulaire de la commune de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :**

Bernard FAVROLE délégué titulaire de la commune de ATTICHY donne pouvoir à Didier BRICHE délégué titulaire de la commune de GOUVIEUX.

Daniel GUEGUEN délégué titulaire de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de la commune de SAINTINES.

Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de la commune de COULOISY donne pouvoir à Elisabeth DUMONT déléguée titulaire de la commune de CUVILLY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OISE ET D'HALATTE :**

Valérie LEBOYER déléguée titulaire de la commune de RIEUX donne pouvoir à Philippe FIAULT délégué titulaire de la commune de PONT-SAINTE-MAXENCE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Myriam DECUIGNIERE déléguée titulaire de la commune de MAIMBEVILLE donne pouvoir à Mathieu BARBERY délégué titulaire de la commune de NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Roger PARZYBUT délégué titulaire de la commune de AVRICOURT donne pouvoir à Guy GRIMAL délégué titulaire de la commune de CRAPEAUMESNIL.

Pierre LITTY délégué titulaire de la commune de BRAISNES-SUR-ARONDE donne pouvoir à Jean-Pierre VANCKEN délégué titulaire de la commune de MONCHY-HUMIERES.

Guillaume TRIBOUT délégué suppléant de la commune de MORTEMER donne pouvoir à Guy GRIMAL délégué titulaire de la commune de CRAPEAUMESNIL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

Daniel HARDIER délégué titulaire de la commune de BEURAINS-LES-NOYON donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de la commune de FLAVY-LE-MELDEUX.

Michel KUBLER délégué titulaire de la commune de LE PLESSIS-PATTE-D'OIE donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de la commune de FLAVY-LE-MELDEUX.

Yves BUTIN délégué titulaire de la commune de VILLESELVE donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de la commune de SAINTINES.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Véronique GRIGNON PONCE déléguée titulaire de la commune de DOMPIERRE donne pouvoir à Patrice FONTAINE, Conseiller départemental.

Nicolas SAINTE-BEUVE délégué titulaire de la commune de ROUVILLERS donne pouvoir à Marie-Josée SIMON déléguée titulaire de la commune de AVRECHY.

Béatrice ROUSSEL délégué suppléante de la commune de TRICOT donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de la commune de FOURNIVAL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Pascal ROSAY délégué titulaire de la commune de BOUCONVILLERS donne pouvoir à Serge STEINMAYER délégué titulaire de la commune de LOCONVILLE.

Pierre RAMBOUR délégué titulaire de la commune de CHAUMONT-EN-VEXIN donne pouvoir à Georges LAUDE délégué suppléant de la commune de ENENCOURT-LE-SEC.

Hervé LEFEVRE délégué titulaire de la commune de JOUY-SOUS-THELLE donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de la commune de FLEURY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :**

Maxime ACCIAI délégué titulaire de la commune de BRASSEUSE donne pouvoir à Didier BRICHE délégué titulaire de la commune de GOUVIEUX.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Marie-Chantal NOURY déléguée titulaire de la commune de ANGY donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE.

Philippe BOURLETTE délégué titulaire de la commune de THURY-SOUS-CLERMONT donne pouvoir à Geneviève ALLAIN déléguée suppléante de la commune de ERCUIS.

Nicole ROBERT déléguée titulaire de la commune de ULLY-SAINT-GEORGES donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

Frédéric GAMBLIN délégué titulaire de la commune de LAVERSINES donne pouvoir à Marie-Claude DEVILLERS déléguée titulaire de la commune de LAFRAYE.

**Présents sans voix délibérative :**

Martine BORGEO (CONSEILLERE DEPARTEMENTALE), Juan CAMPOS (BOULOGNE-LA-GRASSE), Danielle LAUDE (ENENCOURT-LE-SEC), Pascal RODIER (FLAVACOURT), Mathieu SMETRYNS (LABOISSIERE-EN-THELLE), Gérald MERCIER (MAISONCELLE-SAINT-PIERRE), William BLANCHET (MONNEVILLE), Corinne CHAPPET (ONS-EN-BRAY), Didier CAILLEUX (PEROY-LES-GOMBRIES), Bruno DONVILLE (SILLY-TILLARD), Jean-Luc HIBON (THIESCOURT), Maxime MULLER (TROUSSURES), Jacques BRAGUY (VARINFROY) et Gérard WARIN (VIGNEMONT).

**L'an deux mille dix-huit et le 04 Avril à 18h00**, le Comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du Conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Charles LOCQUET.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Michèle BRICHEZ a été nommée secrétaire de séance.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2018

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 06 décembre 2017,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE, à l'unanimité,** le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2017.

## 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 14 FEVRIER 2018

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés et en particulier l'article 9-2 « Fonctionnement du Bureau »

### DECISIONS DU BUREAU DU 14 FEVRIER 2018

DECISION N° BS2018-02-14-01	CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES COMMUNES DE AUCHY LA MONTAGNE – BAILLEVAL – BEAUVOIR – BONNEUIL LES EAUX – BRETEUIL – BREUIL LE SEC – CATENOY – CHEPOIX – ESQUENNOY – FROISSY – HARDIVILLERS – LA CHAUSSEE DU BOIS D ECU – LE MESNIL ST FIRMIN – MORTEFONTAINE – NOINTEL – PAILLART – PLAILLY – PONTARME – PUIT LA VALLEE – RANTIGNY – ROSOY – TARTIGNY – THIERS SUR THEVE – THIEUX – VERDERONNE POUR L'IMPLANTATION DE 1 NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ET DE 37 SOUS REPARTITEURS OPTIQUES (SRO) NECESSAIRES AU DEPLOIEMENT DU THD	Unanimité
DECISION N° BS2018-02-14-02	AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX 2 DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE Groupement Axione-Bouygues Energies Services-Sobeca	Unanimité
DECISION N° BS2018-02-14-04	AVENANT N°2 – BAIL CIVIL DU 13 JUIN 2014 : CONSEIL DEPARTEMENTAL / SMOTHD	Unanimité
DECISION N° BS2018-02-14-05	CONVENTIONS FINANCIERES ET AVENANTS	Unanimité
DECISION N° BS 2018-02-14-06	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR CONSULTATION POLICES D'ASSURANCES	Unanimité
DECISION N° BS 2018-02-14-07	AVENANTS AUX CONTRATS PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE DU PERSONNEL SYNDICAL	Unanimité
DECISION N° BS 2018-02-14-08	ACTUALISATION DU REGLEMENT DU PERSONNEL SYNDICAL	Unanimité
DECISION N° BS 2018-02-14-09	PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2018	Unanimité

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**, des décisions prises par le Bureau syndical du 14 février 2018.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITES 2017

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifié par délibération du 30 juin 2016,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** le rapport d'activités du SMOTHD de l'exercice 2016, adopté par délibération du Comité syndical en date du 02 Mars 2017,

**Considérant** la présentation du rapport d'activités 2017, telle que commentée en séance,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

**APPROUVE**, le rapport d'activité annuel 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

### 4. AVENANT 5 – CONVENTION DSP OISE NUMERIQUE : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU APRES DEPLOIEMENT

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de l'Oise à SFR Collectivités (Oise Numérique) établie le 7 mars 2014,

**Vu** les précédents avenants signés avec Oise Numérique ayant trait à l'actualisation des conditions contractuelles initiales,

**Vu** la décision du Comité syndical en date du 02 mars 2017 concernant l'avenant n°4 se rapportant à la demande du fermier souhaitant compléter le catalogue de services de la délégation de service public Oise Numérique afin de répondre à l'attente des fournisseurs d'accès internet qui souhaitent commercialiser des prises sur le RIP2 de l'Oise,

**Considérant** les demandes des communes déployées en fibre optique par le syndicat entre 2014 et 2017, d'enfourer ou d'étendre le réseau en coordination avec des travaux engagés sur leur territoire,



**Considérant** que l'avenant n°5 porte sur la possibilité de faire effectuer par le Délégué des interventions relatives à l'enfouissement ou à l'extension du réseau d'initiative publique commercialisé, selon un mode opératoire et une participation financière, afin de ne pas retarder leur réalisation tout en maintenant la continuité de l'exploitation du RIP 2,

**Considérant** que cette question a déjà été présentée au Bureau syndical en date du 8 novembre 2017 et que ce projet n'a pas été validé par Oise Numérique entretemps,

**Considérant** que l'avenant n°5 a vocation à s'appliquer sur une durée transitoire n'excédant pas septembre 2018 et ce dans l'attente de l'attribution d'un troisième marché de travaux qui aura vocation à permettre au syndicat de réaliser directement les diverses interventions nécessaires à la vie du réseau qui ne relèvent pas de la mission confiée au Délégué,

**Vu** le nouveau projet d'avenant n°5 à la convention de délégation de service public affermée Oise Numérique joint en annexe,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

**APPROUVE** les termes de l'**avenant n° 5 à la convention de Délégation de Service Public Oise Numérique**, dont les termes sont joints en annexe,

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**DIT** qu'en conséquence, les termes de la Décision n° BS2017-11-08-04 du Bureau syndical du 8 novembre 2017 sont annulés et remplacés.

#### **5. AVENANT 13 – CONVENTION DSP TELOISE : MODIFICATION CATALOGUE DE SERVICES**

**Vu** l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise très haut débit ;

**Vu** la convention de concession de service public conclue le 5 février 2014 et entrée en vigueur le 11 avril 2014, ainsi que les différents avenants établis depuis avec TELOISE ;

**Vu** l'avenant 12 à la convention de délégation de service public concessive Téloise conclu le 31 mars 2017 concernant les modalités d'application de l'article D.6 de la Convention de délégation de service public intitulé « Intéressement » ;

**Considérant** la proposition de Téloise de faire évoluer le catalogue de services de la Convention dans le cadre d'un avenant 13, afin de tenir compte de l'évolution des demandes des Usagers et de renforcer l'attractivité des offres de la Concession ;

**Vu** le projet d'avenant n°13 à la convention de délégation de service public concessive, établi par Téloise concernant la mise à jour de l'annexe G.4 relative à la commercialisation **Services d'accès**

**très haut débit (LAN TO LAN)**, en prenant en compte l'évolution du marché, dont les tarifs des accès sont orientés à la baisse,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** les termes de l'**avenant n° 13 à la convention de Délégation de Service Public TELOISE**, ainsi que l'annexe tarifaire G.4.i.4.2.3 qui est jointe au présent avenant,

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**6. CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OISE THD DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE NUMERIQUE (FSN2) AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)**

10

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** la convention du 28 décembre 2016 portant avenant à la convention entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations (la « Convention FS ») relative à la gestion des fonds du programme d'investissement d'avenir (action « Développement de l'économie numérique ») et du plan « France Très Haut Débit »,

**Vu** le cahier des charges de l'appel à projets « France Très Haut Débit-réseaux d'initiative publique » (« l'Appels à projets ») approuvé par un arrêté du premier ministre en date du 3 février 2017,

**Vu** le régime cadre autorisé par la Commission Européenne dans sa décision N 330/2010 du 19 octobre 2011 ainsi que ses éventuelles modifications dûment autorisées par la Commission Européenne (le « **Régime d'aides** »).

**Vu** le régime d'aides autorisé par la Commission Européenne dans sa décision **SA.37183** « Plan France Très Haut Débit » du 7 novembre 2016 ainsi que ses éventuelles modifications dûment autorisées par la Commission Européenne (le « **Régime d'aides** »),

**Vu** le dossier de demande de subvention par le FSN « Phase 1 » du projet de réseau de communications électroniques à très haut débit déposé le 13 juin 2013 par le syndicat mixte Oise Très Haut Débit, et ses compléments ultérieurs jusqu'au 24 juillet 2013,

**Vu** l'instruction dudit dossier réalisée conformément à l'Appel à projets par le comité d'experts sous l'autorité du comité d'engagement « subventions - avances remboursables » (le « **Comité d'engagement** »),

**Vu** la décision d'accord préalable de principe du Premier ministre rendue le 2 août 2013 sur proposition du Comité d'engagement,

**Vu** le dossier de demande de subvention par le FSN « Phase 2 » du projet de réseau de communications électroniques à très haut débit déposé par le syndicat mixte Oise Très Haut Débit le 17 juillet 2014, et ses compléments ultérieurs jusqu'au 4 mars 2015,

**Vu** l'instruction dudit dossier réalisée conformément à l'Appel à projets par le comité d'experts sous l'autorité du Comité d'engagement,

**Vu** la décision de financement n°2015-THD-05 du Premier ministre rendue le 24 juin 2015 sur proposition du Comité d'engagement, d'un montant d'aide plafonné à 54,35 M€,

**Vu** la convention entre l'Autorité Gestionnaire et le Bénéficiaire, relative au premier volet de déploiement du projet très haut débit, signée le 26 novembre 2015,

**Vu** l'avenant à cette convention, relatif à la mise à jour du périmètre géographique du premier volet du projet, rendu exécutoire le 30 mai 2017,

**Vu** le dossier de demande de subvention par le Plan France Très Haut Débit « Phase 2 » du projet de réseau de communications électroniques à très haut débit déposé par le syndicat mixte Oise Très Haut Débit le 12 septembre 2016, et ses compléments ultérieurs jusqu'au 16 octobre 2017,

**Vu** l'instruction dudit dossier réalisée conformément à l'Appel à projets par le comité d'experts supervisé par le comité d'engagement « subventions - avances remboursables » (le « **Comité d'engagement** »),

**Vu** la délibération du Comité d'engagement en date du 15 novembre 2017 autorisant la signature de la présente convention,

**Vu** la décision de financement du Premier ministre n° 2017-THD-30 rendue le 15 décembre 2017 sur proposition du Comité d'engagement,

**Considérant** le projet de convention de subvention entre la Caisse des dépôts et le SMOTHD, portant à 23,81 M€ l'aide de l'Etat à la réalisation de la phase 2 du programme de déploiement FTTH départemental et regroupant en un seul document :

- La convention de financement FSN1 du 24 juin 2015 portant à 54,35 M€ la subvention relative à la phase 1 du projet Oise Très Haut Débit,
- L'avenant 1 à ladite convention FSN du 30 mai 2017 prenant acte de l'accélération du programme Oise Très Haut Débit en 6 ans,
- La présente convention de financement FSN2 d'un montant de 23,81 M€ permettant de finaliser le projet départemental de l'Oise 100 % FTTH,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

**AUTORISE** le Président, ou son représentant dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, à signer tous les documents relatifs à la convention de subvention entre la Caisse des dépôts et consignations et le SMOTHD (conditions spécifiques relatives au volet FTTH), conformément aux dispositions visées ci-dessus.

**7. QUESTIONS DIVERSES**

*La séance est levée à 19 heures 37.*

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

12

*Charles LOCQUET  
Président du SMOTHD,  
Conseiller Départemental de l'Oise*